

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion ordinaire du 8 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le HUIT du mois de DECEMBRE, le Conseil municipal de la commune d'AIRVAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Maire d'AIRVAULT.

M. Le Maire informe les membres du Conseil municipal du décès de M. Jacques METREAU et de son remplacement par le suivant de liste : M. Damien GADREAU

Le nombre de conseillers en exercice est maintenu à 22 membres.

16 Conseillers présents : FOUILLET Olivier, JOZEAU Jacky, CHARRIER Maryse, CHABAUTY Viviane, GUILBOT Dominique, MANCEAU Mattieu, PARTHENAY Frédéric, BARIGAULT Véronique, BECUE Patrice, BERTRAND David, BRAUD Françoise, CHAUFOURNIER Joelle, GADREAU Damien, GOURDON Samuel, LIAIGRE Sandrine, ROCHER Lucette.

02 Votants par procuration :

Mme Frédérique DAMBRINE donné procuration à Mme BRAUD Françoise

Mme DURAND Ludivine ayant donné procuration à Mme CHARRIER Maryse

04 Excusés : FAURE Sébastien, DERBORD William, PIGNON Céline, ROUSSEAU Huguette

M Jacky JOZEAU a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : le mercredi 3 décembre 2025

Date de publication : le jeudi 11 décembre 2025

FINANCES

-

7.5 SUBVENTIONS

ATTRIBUTION D'UN « FONDS FAÇADE » A M NICOLAS DESFRANCOIS – 1 PLACE SAINT-PIERRE

DEL.2025-072

M. le Maire et M. Mattieu MANCEAU, adjoint en charge du patrimoine exposent :

Par délibération DEL 180205007 en date du 5 février 2018, modifiée par délibération 2019-993 du 3 juillet 2019 et par délibération 2021-004 du 19 janvier 2021, le Conseil municipal d'AIRVAULT a instauré une aide communale pour la restauration des façades des bâtiments situés dans le périmètre du SPR (Sites Patrimoniaux Remarquables). Il en a fixé les conditions d'attribution et le montant qui est arrêté à 25 % du montant des travaux dans la limite de 2 000€.

- Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL 180205007 du 5 février 2018 instaurant le « plan Façades » et validant son règlement
- Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL 2021-004 du 19 janvier 2021 étendant le périmètre de ce plan à l'ensemble de la zone SPR
- Vu la demande déposée le 2 octobre 2025 par M. Nicolas DESFRANCOIS pour des travaux de menuiseries sur l'immeuble bâti situé au 1 Place Saint-Pierre, estimés à 39 500 €
- Considérant que cette demande entre dans le champ d'application des aides au titre du fonds façades institué par la commune d'Airvault,

✓ **M. le Maire propose au Conseil municipal :**

- **D'allouer une subvention** de 2 000 € à M. Nicolas DESFRANCOIS, pour soutenir son projet de remplacement des menuiseries de l'immeuble situé 1 Place St Pierre à Airvault.



- **De rappeler l'article 10 du règlement, à savoir :**
 - Le paiement de la subvention interviendra après la réalisation des travaux, sur présentation des factures acquittées, après constat de la conformité des travaux avec l'autorisation d'urbanisme
 - La subvention sera recalculée à la baisse, si les factures sont d'un montant inférieur aux devis. Elle ne pourra pas l'être à la hausse, si les factures sont supérieures aux devis présentés.
 - Le paiement se fera par mandat administratif, en une seule fois, **sous réserve de l'inscription et de la disponibilité des crédits budgétaires.**
 - **De donner délégation à Monsieur Le Maire ou son représentant pour signer** tous les documents se rapportant à la présente délibération.
- ✓ *Après en avoir délibéré, le Conseil municipal en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés.*

Pour extrait certifié conforme, le 11 décembre 2025

Jacky JOZEAU,
Secrétaire de séance,

Olivier FOUILLET,
Maire d'Airvault



AR-Préfecture

079-200085785-20251211-3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-12-2025

Publication le : 11-12-2025

~ 2 ~



Le Maire,

Olivier FOUILLET